



# RISQUE ENCOOURUE POUR AGRESSION AVEC 11 JOURS D'ITT

Par **MIQUETTE**, le **19/09/2011** à **18:15**

Bonjour,

J'ai acheté une petite maison que j'avais en indivision avec mes 3 frères. Depuis un peu plus de 3 ans il y a locataire qui ne me laisse pas rentrer dans la maison alors que je fais la démarche en bonne et due forme par le biais d'un huissier.

Ce locataire ne paie plus son loyer depuis février.

Un commandement de payer lui a été signifié par voie d'huissier et l'audience est prévue fin novembre.(je viens de l'apprendre)

Cela dit, fin août n'ayant aucune nouvelle du locataire ni de l'huissier, je suis allée voir mon locataire pour lui demander l'accès à la maison pour les travaux d'assainissement qui me sont imposés dans un délai imparti.

La sonnerie du portillon ne fonctionnant pas, je suis allée frapper à sa porte. Quand il m'a vue il a essayé de me fermer la porte. J'ai glissé mon pied pour l'en empêcher et d'essayer de parler à ce monsieur car je ne veux pas être pénalisée pour mon retard dans mes travaux;

J'ai insisté, il m'a poussée violemment, j'ai résisté. J'ai pris mon téléphone et composé le 17. J'ai expliqué la raison de cet appel à la police qui n'a pas voulu se déplacer. Ceci étant le monsieur était violent m'a donné un coup sur le bras et fait tomber mon téléphone.

J'ai fini par céder car j'avais très mal au dos qui avait frotté sur l'arrête du mur.

J'avais une amie présente qui est venue ramasser le téléphone.

En état de choc mon amie m'a emmenée chez le médecin. Je suis allée porter plainte au commissariat, qui a pris également photo de mon dos qui était tout griffé par le coin du mur sur le seuil de la maison. j'avais 5 jours d'ITT puis 6 autres jours plus tard.(état de choc, mal au dos etc Le locataire nie sa brutalité qui m'a toutefois laissé des traces dans tous les sens du terme.

J'ajoute que j'ai 60 ans (ce qui me rend vulnérable!)

Y aura-t-il une suite et quel risque pénal encourt-il

Vous remerciant par avance de l'attention que vous allez porter à mon dossier et vos conseils éventuels je vous adresse mes meilleures salutations.

Mme Jannick SARRUT

***L 'insertion de votre pied dans le chambranle de la porte constitue à votre encontre une voie de fait caractérisée , et pénalisable -> violation de domicile***

Par **Domil**, le **19/09/2011** à **19:56**

Il va pouvoir arguer de la légitime défense, d'avoir voulu vous empêcher de l'agresser (vous avez résisté alors qu'il se défendait contre l'agression dont il était victime) et de violer son domicile

Avoir 60 ans n'est pas un signe de vulnérabilité de nos jours.

Vu ce que vous décrivez 11 jours d'ITT me semble étonnant, vous ne confondez pas avec des jours d'arrêt de travail donnés par votre médecin ?

Par **MIQUETTE**, le **20/09/2011** à **11:25**

**[/b]B**

**Bonjour,**

**Je vous remercie pour votre réponse à laquelle je m'attendais un peu pour le fond. Maintenant pour la forme je suis étonnée que cette personne n'encoure rien du fait qu'il pouvait demander l'aide de la police par le biais de son fils qui était présent plutôt que de s'être montré brutal du fait de ma taille, mon age ; alors que lui est grand et costaud.**

**Je vous adresse mes meilleures salutations  
Jannick Sarrut**

Par **Bily42**, le **06/03/2019** à **09:43**

Bonjour

Il y a 4 ans je me suis fait séquestrer par un groupe de 6 personnes j'avais à peine 13 ans ils sont venus en bas de mon collège ils m'ont tapé devant tout le monde après ils m'ont emmené dans un garage ils ont continué à me taper ensuite ils m'ont rentré dans un coffre d'une voiture ou ils m'ont emmené dans un barrage ils ont continué à me frapper puis ils ont pris de l'essence ils m'ont versé dessus j'ai eu la peur de ma vie heureusement que je me suis échappé

Que risquent mes agresseurs j'ai eu 19 jours d'ITT

Par **Visiteur**, le **06/03/2019** à **10:47**

Bonjour,

je ne vois pas pourquoi vous postez ceci dans cette file ? Ceci étant dit, je présume que avez été porter plainte ? Vous ou vos parents à l'époque ?